

Délibération n° 2026-38

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 16 juin 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.172-3;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu la délibération n°2025-14 du 17 février 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu la délibération n°2025-77 du 15 décembre 2025 portant révision du guide opérationnel de l'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Approbation du lancement du marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de matériel audiovisuel et scénique

L'Université dispose d'un marché ayant pour objet l'acquisition, l'installation et la maintenance du matériel audiovisuel et scénique. Ce marché arrive à échéance le 26 octobre 2026. Il convient de lancer une nouvelle consultation pour la période 2026-2030.

Le marché sera alloté comme suit afin de répondre à la diversité des besoins de l'établissement :

Lot 1	Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau.
Lot 2	Achat de divers matériels audiovisuels
Lot 3	Fourniture de matériels scéniques et prestations associées.
Lot 4	Affichage dynamique (<i>consultation distincte à venir</i>)
Lot 5	Acquisition de la solution centralisée d'enregistrement et streaming Ubcast dans les salles pédagogiques (<i>Achat via centrale d'achat, hors procédure propre</i>).
Lot 6	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets audiovisuels spécifiques (<i>Achat via centrale d'achat, hors procédure propre</i>).

Seuls les lots 1, 2 et 3 feront l'objet de la future consultation. Le lot n°4 « Affichage dynamique » fera l'objet d'une consultation distincte et ses caractéristiques essentielles seront présentées dans un second temps. Les lots 5 et 6 seront pourvus via des centrales d'achat.

L'historique des dépenses du marché actuel de l'Université Lumière Lyon 2 est le suivant (en € TTC) :

	27/10/2022 au 26/10/2023	27/10/2023 au 26/10/2024	27/10/2024 au 26/10/2025	27/10/2025 au 28/05/2026
Lot 1 : Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau	400 435	364 644	366 474	37 251
Lot 2 : Achat de divers matériels audiovisuels	74 554	126 408	138 679	22 505
Lot 3 : Fourniture de matériels scéniques et prestations associées	22 248	129 635	3 343 €	1 620
Montant par période	497 237	620 687	508 496	61 376

Au regard du constat de ces dépenses, les montants maximums pour l'Université Lumière Lyon 2, dans le cadre de la nouvelle consultation sont fixés ainsi :

- Lot n°1 : Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau : 2 000 000 € HT sur 4 ans ;
- Lot n°2 : Achat de divers matériels audiovisuels : 1 000 000 € HT sur 4 ans ;
- Lot n°3 : Fourniture de matériels scéniques et prestations associées : 400 000 € HT sur 4 ans.

Caractéristiques essentielles du marché, soumises au vote :

- Marché de fournitures courantes et services ;
- Forme du contrat : accords-cadres mono-attributaire à bons de commandes (lots 1 et 3) et accord-cadre multi-attributaire à bons de commande en cascade (lot 2)
- Procédure : appel d'offres ouvert ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois

- Les critères relatifs à l'attribution des accords-cadres sont les suivants :

Lot n°1 : Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	30%
2. Valeur technique et organisationnelle	55%
2.1 Qualité des caractéristiques des matériels / installations et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2 Qualité des moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations	10%
2.3 Pertinence des architectures, synoptiques et configurations techniques proposées	10%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	10%
2.5 Délai d'intervention pour l'intégration des différents types de salles (<i>cf. Annexes du CCTP</i>)	5%
3. Performance environnementale	15%
3.1 Qualité environnementale des équipements proposés (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	7%
3.2 Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	5%
3.3 Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	3%

Lot n°2 « Achat de divers matériels audiovisuels »

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique et organisationnelle	40%
2.1. Qualité technique des fournitures et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2. Délai de livraison	10%
2.3 Service avant-vente et capacité du titulaire à apporter des conseils et une expertise technique	5%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	5%
3. Performance environnementale	20%
3.1 Qualité environnementale des produits proposés (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	10%
3.2. Capacité à proposer des solutions issues du réemploi, du reconditionnement et de l'économie circulaire (<i>notamment pour la famille des vidéoprojecteurs</i>).	5%
3.3. Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	3%
3.4. Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	2%

Lot n°3 « Fourniture de matériels scéniques et prestations associées »

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique et organisationnelle	40%
2.1. Qualité technique du matériel et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2. Délai de livraison	10%
2.3 Service avant-vente et capacité du titulaire à apporter des conseils et une expertise technique spécialisés dans le domaine des équipements scéniques afin d'assurer la pérennité, la fiabilité et la sécurité des installations.	5%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	5%
3. Performance environnementale	20%
3.1 Qualité environnementale des fournitures proposées (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	10%
3.2 Capacité à proposer des solutions issues du réemploi, du reconditionnement et de l'économie circulaire (<i>notamment pour la famille des vidéoprojecteurs</i>).	5%
3.3 Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	3%
3.4 Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	2%

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Fait à Lyon,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 23 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 23 juin 2026.